



# Communiqué de presse

Bruxelles, le 22 juillet 2014

## **KBC adapte le taux d'intérêt de base du Compte d'épargne KBC**

Dans un contexte persistant de taux bas, KBC se voit contrainte d'adapter la rémunération du compte d'épargne classique. Au 1er août 2014, le taux de base passera de 0,35% à 0,25%. La prime de fidélité reste inchangée à 0,15%.

Le taux des comptes d'épargne KBC-Start2Save et KBC-Start2Save4 reste inchangé (taux de base de 1% et prime de fidélité de 0,75%). Sur ces comptes, l'épargne est constituée au moyen d'un ordre d'épargne automatique.

Un compte d'épargne permet avant tout de disposer d'une réserve de liquidités à court terme. Celui qui souhaite se constituer progressivement un capital - pour lui-même ou ses (petits-)enfants - optera de préférence pour KBC-Start2Save ou KBC-Start2Save4.

Plus d'infos sur [www.kbc.be](http://www.kbc.be).

---

### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur Corporate  
Communication  
/ Porte-parole  
tél. 02 429 85 45

Service de presse  
Tél. : 02 429 65 01 (Stef Leunens)  
Tél. : 02 429 29 15 (Ilse De Muyer)  
Fax 02 429 81 60  
E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou peuvent être obtenus sur demande adressée par e-mail à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be).

Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

---